

Bâtitteur de patrimoine Équimax^{MD} 10 paiements

Mode d'affectation des participations
protection accrue

Il est temps de jeter un second regard au mode d'affectation des participations protection accrue¹.

Poursuivez votre lecture pour constater comment le fait de choisir le mode d'affectation des participations protection accrue avec un contrat Bâtitteur de patrimoine Équimax 10 paiements peut fournir une prestation de décès initiale plus élevée permettant ainsi de couvrir les prêts ou autres obligations. Il garantit² également un régime libéré en 10 ans!

Ces situations vous semblent-elles familières?

- Avez-vous des clients qui ont besoin d'un régime d'assurance permanente sans primes payables après 10 ans?
- Montreriez-vous habituellement une solution 20 paiements ou paiements à vie avec le prélèvement des primes sur les participations³ pour illustrer un régime 10 paiements?
- Utiliseriez-vous habituellement le mode d'affectation des participations des bonifications d'assurance libérée (BAL) pour illustrer un prélèvement des primes sur les participations³ plus favorable pour des hypothèses du barème des participations différentes?
- Vous préoccupez-vous du fait que le prélèvement des primes sur les participations³ n'est pas garanti et que la cliente ou le client pourrait avoir à effectuer les paiements de la prime après les 10 ans illustrés?
- Certains de vos clients recherchent-ils une solution d'assurance permanente à long terme pour les besoins successoraux, mais qui aimeraient aussi avoir une couverture initiale supplémentaire pour des prêts en cours et d'autres obligations?

Si elles le sont, il pourrait être temps de jeter un second regard au mode d'affectation des participations protection accrue avec un régime Bâtitteur de patrimoine Équimax 10 paiements.

- Grâce à la protection accrue, les clients peuvent avoir une prestation de décès initiale beaucoup plus élevée par rapport au mode d'affectation des participations des BAL. Cette protection supplémentaire peut être présentée pour couvrir tout prêt ou toute autre obligation financière que les clients pourraient avoir au cours des années contractuelles initiales.
- Avec le mode d'affectation des participations protection accrue, les clients obtiennent une garantie de protection accrue viagère⁴ au titre du montant de l'assurance temporaire d'un an. Cela signifie que le montant de protection accrue est garanti⁴ même si les participations¹ ne sont pas suffisantes pour souscrire l'assurance temporaire d'un an.
- L'option de prime 10 paiements offerte avec le régime Bâtitteur de patrimoine Équimax signifie un régime d'assurance libérée garanti², sans AUCUNE autre prime à déboursier après 10 ans².
- Contrairement au fait d'utiliser le prélèvement des primes sur les participations³, vous pouvez avoir la certitude que votre cliente ou votre client n'aura pas à payer davantage après 10 ans de paiement de primes².

Pourquoi devriez-vous penser à la protection accrue avec un régime Bâtitteur de patrimoine Équimax 10 paiements pour vos clients?

Prenons par exemple Annie, 45 ans, travailleuse autonome qui souhaite mettre en place un plan successoral à long terme et le financer au cours des dix prochaines années. Son but est de créer un régime entièrement libéré dans 10 ans qui couvrira tous ses besoins liés à ses derniers frais et à la préservation du patrimoine. Annie a aussi quelques prêts d'entreprise et pourrait bénéficier d'un peu plus de couverture d'assurance au cours des prochaines années.

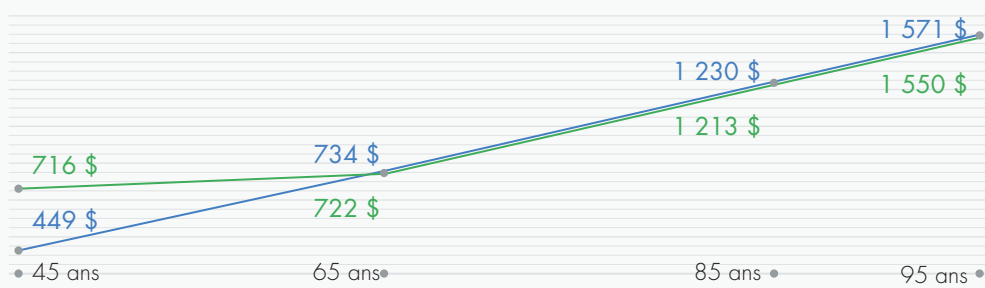
En comparant les scénarios du mode d'affectation des participations protection accrue¹ avec celui des bonifications d'assurance libérée (BAL) pour un régime Bâtitteur de patrimoine Équimax 10 paiements avec son conseiller, Annie constate que le mode d'affectation des participations protection accrue pourrait lui fournir un montant de couverture initial garanti⁴ plus élevé et seulement une réduction minimale de la valeur de la prestation⁵ dans les années ultérieures.

Prestation de décès illustrée⁵

Âge	BAL (barème courant)	Protection accrue (barème courant)	BAL (barème courant moins 1 %)	Protection accrue (barème courant moins 1 %)
45 ans (à l'établissement)	448 591 \$	715 951 \$	448 591 \$	715 951 \$
65 ans	865 775 \$	856 554 \$	734 432 \$	722 311 \$
85 ans	1 726 374 \$	1 710 122 \$	1 230 518 \$	1 212 914 \$
95 ans	2 395 063 \$	2 373 294 \$	1 571 454 \$	1 550 051 \$

Valeurs de la prestation de décès illustrées selon le barème des participations courant et courant moins 1 %^{1,5} en supposant une prime annuelle de 25 000 \$ pour chaque option. Au fur et à mesure qu'Annie vieillit, les valeurs de la prestation de décès illustrées⁵ sont légèrement plus élevées en utilisant le mode d'affectation des participations des BAL.

Prestation de décès illustrée⁵ – mode d'affectation des participations protection accrue par rapport à celui des BAL selon le barème des participations courant moins 1 % (en milliers de \$)



Protection accrue : prestation de décès totale (barème courant moins 1 %)

BAL : prestation de décès totale (barème courant moins 1 %)

Pourquoi choisir la protection accrue?

En échange de la différence de moins de 2 % de la valeur de la prestation de décès⁵ à l'espérance de vie (85 ans), Annie pourrait avoir une prestation de décès garantie à l'établissement de 60 % plus élevée pour lui offrir une meilleure protection pendant les premières années de son contrat.

En résumé

Comme les valeurs de la prestation de décès le montrent ci-dessus, en **choisissant le mode d'affectation des participations protection accrue au lieu des bonifications d'assurance libérée¹**, Annie ne perdrait pas beaucoup pour ce qui est de la valeur de la prestation de décès⁵ à long terme. **Elle obtiendrait une prestation de décès initiale garantie⁴ beaucoup plus élevée (60 % de plus!),** ce qui l'aiderait à couvrir ses prêts d'entreprise si quelque chose devait lui arriver pendant les premières années du contrat.

De plus, avec l'option de prime 10 paiements, elle disposera d'un régime libéré garanti² **sans paiement supplémentaire requis après 10 ans².**

NOTA :

¹ Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varient en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation.

² À condition qu'il n'existe pas d'avenant ou de garantie en vigueur au titre du contrat qui nécessite toujours un paiement de la prime et on suppose qu'aucun retrait au comptant n'est effectué ou qu'aucune avance sur contrat n'est contractée.

³ Le prélèvement des primes sur les participations n'est pas garanti. Il dépend des participations qui ne sont pas garanties. Une diminution du barème des participations aura une incidence sur les valeurs illustrées et pourrait retarder le point de prélèvement des primes sur les participations et exiger le paiement des primes sur une période plus longue que l'indiquait l'illustration ou pourrait nécessiter la reprise du paiement des primes pour un certain temps si le contrat était déjà admissible à l'option de paiement des primes sur les participations.

⁴ Le rachat de toutes les bonifications d'assurance libérée aura pour effet d'annuler la garantie de protection accrue.

⁵ Les valeurs sont illustrées au 12 août 2023 et supposent un régime Bâtisseur de patrimoine Équimax 10 paiements pour une femme de 45 ans, non-fumeuse, et un paiement de la prime annuelle de 25 000 \$ en fonction du barème des participations courant demeurant en vigueur pendant la durée du contrat. Les valeurs illustrées de l'exemple utilisant le mode d'affectation des participations bonifications d'assurance libérée supposent un montant de la couverture initiale de 448 591 \$. Les valeurs illustrées de l'exemple utilisant l'option du mode d'affectation des participations protection accrue supposent un montant de la couverture de base de 448 591 \$ et le montant maximal de couverture accrue de 267 360 \$ pour une prestation de décès initiale totale de 715 951 \$. Les valeurs illustrées ne sont pas garanties et peuvent varier.

^{MD} indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

Le présent document a été créé à titre informatif seulement. Les renseignements qu'il contient ne constituent pas un avis financier, juridique, comptable, fiscal ou autre avis professionnel.

L'Assurance vie Équitable a déployé tous les efforts nécessaires pour s'assurer l'exactitude du présent document. Par contre, cette exactitude n'est pas garantie. Si les renseignements présentés ici diffèrent de ceux contenus dans tout contrat de l'Assurance vie Équitable, le contrat prévaut dans tous les cas.

Il n'est pas approprié de fonder une décision relative à un produit ou un mode d'affectation des participations sur les renseignements contenus dans le présent document. La cliente ou le client devrait consulter une illustration complète avant de prendre la décision de souscrire un contrat d'assurance Bâtisseur de patrimoine Équimax 10 paiements ou de choisir le mode d'affectation des participations.